YERRES

Publication le 16/10/2024

Relations publiques
N° tél. :01.69.49.76.15
N/Réf. : OC/YL/EB

DECISION N°2024/370

OBJET : Contrat d'engagement pour la prestation déambulatoire du marché de noël "les rennes rigolos et la féérie équestre", conclu avec la société "Sur Mesure Spectacles"

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n° 2020/05/006 du Conseil Municipal de la Commune de Yerres en date du 23 mai 2020 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du CGCT,

CONSIDERANT que la Commune organise le marché de noël du samedi 7 au dimanche 22 décembre 2024,

CONSIDERANT que la prestation déambulatoire « les Rennes Rigolos et la féerie équestre », le samedi 7 décembre, proposées par la société « SUR MESURE SPECTACLES » correspond à l'intérêt de la Commune,

D E C I D E

DE SIGNER le contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle, conclu avec la société « SUR MESURE SPECTACLES », sise 58 chemin du Murger à Jamais, 91620, La Ville du Bois, représentée par Monsieur Pierrick Hamiaux,

DIT que la prestation s'élève à 3 150,00 € HT, soit 3 323, 25 € TTC,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune,

Fait à Yerres,
Le Maire,
Conseiller Départemental,
Signé électroniquement par
Olivier CLODONG

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)

Le 16 octobre 2024
Olivier CLODONG

Reçu en préfecture
le 16/10/2024
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20241016-lmc19632H1-AR